

LA GÉNÉRATION DU TEXTE ET REPRÉSENTATION DE LA STIGMATISATION SOCIALE CHEZ LES POÈTES JEAN-MARIE ADIAFFI ET JEAN-BAPTISTE TATI LOUTARD

Wohnouan Marie-Josée DIOUE

Université Félix Houphouët-Boigny

wodioue@yohou.fr

Résumé :

Dans le discours poétique de Jean Marie ADIAFFI et Jean-Baptiste TATI LOUTARD, la représentation de la stigmatisation sociale est rendue possible par des machines d'analyse telles que l'expansion ou la transformation d'une phrase minimale en une phrase étendue ; la surdétermination assimilée à la motivation des agrammaticalités dont le mode opératoire consiste à réduire l'étendue de la signification en stabilisant le code linguistique ; enfin par la conversion ou la modification de la phrase matrice en un seul et même facteur. La crise de l'emploi et l'entorse à la liberté d'expression qui constituent ladite stigmatisation sociale contribuent à la mise en place des hypogrammes dont l'actualisation participe à la génération du texte.

Mots clés : *représentation, stigmatisation, société, hypogramme, génération de texte*

Abstract:

In the poetic discourse of Jean Marie ADIAFFI and Jean-Baptiste TATI LOUTARD, the representation of social stigmatization is made possible by analytical machines such as the expansion or transformation of a minimal phrase into an extended one; overdetermination assimilated to the motivation of ungrammaticalities, whose modus operandi consist in reducing the scope of meaning by stabilizing the linguistic code; and finally, by the conversion or modification of the matrix phrase into a single factor. The unemployment crisis and the infringement of freedom of expression that constitute the aforementioned social stigmatizations contribute to the establishment of hypograms whose actualization participate in the production of the text.

Keywords: *representation, stigmatization, society, hypogram, production of text*

Introduction

Michaël Riffaterre affirme : « La langue de la poésie diffère de celle de l'usage courant (...) un poème nous dit une chose et en signifie une autre » (Riffaterre 1983 :11). Le système sémantique de la poésie fonctionne sur la base de deux parcours textuels ; c'est-à-dire qu'il s'effectue à partir du rapport norme-anomalie ou de la grammaire et de

l'agrammaticalité¹. En effet, le premier parcours (la grammaire du texte) désigne la mimésis, la référentialité, la linéarité qui contribue à la cohérence du texte ou la représentation de la réalité. Par conséquent, il en découle des systèmes descriptifs et de clichés à travers lesquels le texte garde son caractère compréhensible que lui offre la norme de la langue. Cependant, le second parcours (l'agrammaticalité) rompt la règle de la mimésis et se manifeste sur la chaîne discursive par un lexique déviant, a-linéaire, avec une multiplicité de détails contradictoires qui fondent les anomalies textuelles. La somme des deux parcours textuels sus-indiqués donnent la clé de l'interprétation du texte construit sous diverses variantes autour d'un même invariant que l'on appelle hypogramme « redéfini comme un système de signes à caractère référentiel qui peut avoir l'étendue d'un texte et qui a été actualisé dans le langage ou dans les textes antérieurs » (Gullentops, 2001 :23). Dans le cas d'espèce, la structure du texte poétique se déploie sous la forme d'une phrase matrice à l'intérieur de laquelle l'auteur (poète) par l'intermédiaire des agrammaticalités fait partager aux lecteurs la représentation de la réalité qu'il a vécue à un moment donné de son existence. L'hypogramme s'identifie, donc, à un intertexte, un déjà vu dont l'actualisation est possible au moyen de la surdétermination, de la conversion et de l'expansion.

La surdétermination résulte de la présence des agrammaticalités dans un texte poétique. Plus, ces agrammaticalités sont constants et prononcés, plus elles motivent le langage. Dans cette perspective, la mimésis s'opère aisément ainsi que la lecture et l'exemplarité du discours qui en découlent. Le rôle de la surdétermination réside, ce faisant, en sa capacité à réduire l'étendue de la signification des lexèmes qui s'enchevêtrent dans le poème ; d'où la compensation de la catachrèse pourrait-on dire. La surdétermination redresse et stabilise le code linguistique agressé sur l'axe syntagmatique ou l'axe de la combinaison tout en permettant au lecteur la possibilité de contrôler le décodage dudit poème. Grâce à la surdétermination, le lecteur peut également répertorier

¹ La poésie possède une grammaire propre à elle-même si elle utilise souvent le langage courant. Ici, point n'est besoin de se préoccuper de l'écart au regard des règles qui, dans le cas d'espèce, ne viennent que de l'intérieur. Le terme "agrammaticalité" telle que conçue par Michaël Riffaterre s'assimile à un fait textuel qui donne la possibilité au lecteur le sentiment qu'une règle est violée dans la mesure où la préexistence de ladite règle demeure indémontrable. L'agrammaticalité renferme le sens caché du poème à travers la déformation de la linéarité ou de la mimésis. Elle s'identifie, donc, à un lexique déviant, une représentation altérée et gauchie de la réalité perceptible dans les détails multiples et contradictoires.

dans le texte poétique des redondances dont l'accumulation sur le plan sémantique produit l'hypogramme.

Sens motivé par l'hypogramme, la conversion consiste à prendre un constituant de la phrase d'origine et à le transformer afin qu'elle ait un sens nouveau nettement différent de celle de la phrase convertie. L'on se trouve face à un sens double ; l'un provient de la phrase initiale et l'autre de la phrase transformée dont la productivité textuelle constitue l'hypogramme.

L'expansion, quant à elle, se forme à partir d'une phrase minimale ou nucléaire qui se transforme en une phrase complexe, étendue. Ainsi donc, des traits plus larges du texte sont décomposés en de petites unités, détaillées, explicatives et démonstratives ; ce qui permet au lecteur d'adhérer sans heurt à la logique du texte.

La surdétermination, la conversion et l'expansion forment un tout cohérent et congruent qui retrace le processus de la génération du texte (poème) d'où émane l'hypogramme dont l'objectif se résume à une meilleure compréhension du fonctionnement et de la structure du texte. Cette production de texte est un indicateur de la sémiologie conformément au modèle hypogrammatique perceptible dans la poésie de Jean-Marie Adiaffi et Jean-Baptiste Tati Loutard d'où émerge une représentation de la stigmatisation. Au demeurant, il s'agit ici d'une série de modulations de la matrice qui, dans sa pratique signifiante relève de l'idéolecte du poème comme pour dire que : « Le texte poétique radical est donc cette fiction sensible qui exprime le réel et la pensée précisément en rompant avec le référent et le signifié pour mieux donner à voir par ses images, ses formes et ses configurations. (...) Le texte poétique relève le pouvoir qu'à l'imagination de nous donner à concevoir en nous donnant à voir » (Hayat, 2002 :114). En d'autres termes, la "fiction sensible" équivaut à la chose abstraite qui se manifeste sous la forme d'une image, d'un signe ou d'une figure. Elle s'oppose, par conséquent, au "réel" ou au "donnant à avoir". Se confondant à la "pensée", à l'idée, au "signifié", au contenu du signe et au concept auquel ce signe lui est associé, elle s'affiche donc comme le "pouvoir qu'à l'imagination de nous donner à concevoir" ; c'est-à-dire la faculté, la capacité de produire des images mentales ; en un mot la "représentation". Celle-ci (représentation) investit la stigmatisation en tant que noyau sémantique dont la signifiante de la productivité provoquée par la génération du texte et ses différents modes de fonctionnement constitue la problématique de cette étude. La mise en

place des préoccupations émises s'articule tour à tour et autour de la crise de l'emploi et de l'entorse à la liberté d'expression.

1. La crise de l'emploi

Le rapport du directeur général du bureau international du travail à l'issue de la dixième réunion régionale africaine tenue à ADDIS-ABEBA en décembre 2023 stipule que « Le développement de l'Afrique repose sur le travail de tous dans les fermes, mines, les usines et les bureaux, mais aussi dans les ruelles, et coins de rue où se déploie l'économie informelle massivement répandue dans la région. Les employeurs, les syndicats, les ministres du travail et l'emploi africains savent mieux que personne combien il est difficile d'assurer aux femmes et aux hommes des possibilités de travailler de manière productive et d'obtenir des revenus décents » (Rapport du Directeur général du Bureau International du Travail, 2003). Dans cette assertion, le lexème "travail" constitue le noyau de l'hypogramme. Il est aussi perçu comme le sens de la vie modalisée que l'on appelle "forme de vie" en sémiotique discursive ; dans la mesure où sa présence actualise un système de valeur relative au mode d'existence d'un sujet opérateur au sein de la vie sociale. À travers ce rapport, se dégage clairement la crise d'emploi qui caractérise la manière dont les pays africains expriment la façon d'aménager leur environnement. La forme de vie qui en découle qualifiée d'imparfaite atteste "combien il est difficile de travailler". Cette imperfection ou l'enlisement de l'esthétisation de la vie quotidienne freine, entrave le "développement de l'Afrique" ou la marche de ce continent vers un lendemain radieux d'où se dégage un style de vie c'est-à-dire la façon spéciale à un individu ou à un groupe de s'affirmer, de s'épanouir et de résister à une éventuelle adversité en vue de persister dans le monde. En effet, le manque ou la rareté de l'emploi dans "les fermes, les mines, les usines et les bureaux" impacte négativement l'économie du continent africain et par ricochet le mode d'existence social du sujet opérateur mettant un terme à la volonté de celui-ci de parvenir à une acquisition saine du "pouvoir-faire". Par conséquent, l'agir en commun ou individuel s'affaiblit dangereusement entraînant parfois une abdication puisque ces deux sujets susmentionnés n'éprouvent aucune raison de participer ou maintenir la cohésion sociale. Les représentations des modes d'existences sociaux ne sont pas stabilisées ainsi que son corollaire de stigmatisations :

L'ENVERS DU SOLEIL
(désespoir d'un chômeur)

Je traîne à la queue d'une tribu perdue
Comme un animal des savanes hanté
Par le rythme d'un autre troupeau.
Je ne sais combien je compte de réveils
En ce monde, et tant de soleils
Qui ont éclaté entre mes cils
N'ont point doré un seul coin de mon sort
Sans toit, ni sous, avec le disque du soleil
Sur le front
J'erre sous un ciel si plein de rigueurs
En ces jours de premières trombes d'eau !
Plusieurs fois déjà la police de nuit
M'a identifié parmi les chiens errants de la ville. (TATI
LOUTARD, 1978 : 25)

La génération du poème ci-dessus repose sur la représentation hypogrammatique d'un noyau sémantique ; en l'occurrence la "la crise d'emploi" et ses conséquences néfastes sur le style de vie ce – devenir être – du sujet opérateur ou du chômeur "je" : "Je traîne (...) / Je ne sais (...) je compte (...) / J'erre (...) " et ses variantes synonymiques : mes ; mon ; m'dans : "mes cils (...) / mon sort (...) / mon front / M'a identifié". Cet invariant : "crise d'emploi" se révèle à l'analyste sous la forme d'un système descriptif actualisé par des expansions qui développent le substantif "chômeur" en plusieurs syntagmes. Ici, le variant nominal "animal" constitue la toute première saillance : "comme un animal des savanes hanté". Il appartient au code de la zoologie et s'illustre parfaitement comme le terme la plus élevé dans la série paradigmatique d'un être humain totalement dépourvu des nobles qualités qui lui sont logiquement attribuées. Alors que l'Homme est supérieur à l'animal par son intelligence et sa capacité à créer, à réfléchir parce qu'il est doué d'une pensée, l'animal quant à lui n'en a pas l'aptitude nécessaire. En effet, le chômeur pense que sa présence au monde équivaut à son absence car son apport à la productivité est quasiment inexistant comme pour dire que le chômeur s'identifie à une charge sociale, un individu qui consomme sans apporter sa part à la

consolidation de l'édifice. D'ailleurs, l'on assimile à un animal hors du commun ; celui qui ne vit que dans les "savanes", son seul espace de prédilection. Pauvres en arbres et en fleurs, la savane symbolise une région tropicale sèche et chaude comparativement à la forêt où la flore et la faune débordent d'exubérance. Le chômeur – dont le nom rime avec cette végétation (savane) – vit biologiquement mais se confond à un parasite, une présence au monde qui rabaisse dangereusement l'espèce humaine au lieu de l'élever au rang d'un être pensant ayant le pouvoir de changer son environnement. D'ailleurs, le participe passé "hanté" : "animal hanté" pris comme un adjectif qualificatif corrobore cette assertion. L'on se rend compte que le chômeur perd toute sa dignité humaine dans la mesure où il est habité désormais par des esprits et des forces surnaturelles maléfiques au destin pervers et abominable.

L'expansion : "comme un animal des savanes hanté" génère une autre expansion par addition et par ordre croissant de complexité : "(...) à la queue d'une autre tribu perdue". Autrement dit, les sans-emplois se dénombrent sur une grande échelle. Ils s'affichent comme une troupe d'animaux sauvages, une harde dirait-on qui "traîne", vagabonde, flâne autour des bâtiments fermés dont les portés exhibent des écrits attestant sans détours l'absence, le manque d'embauche. Dans le cas d'espèce, le chômage est placé à la "queue", après la dernière personne d'une file indienne c'est-à-dire qu'il n'a aucune chance d'accéder à l'édifice où se trouvent les employeurs qui au demeurant refusent de satisfaire les attentes des premiers déclassés sociaux en tête de liste. Cette expansion purement descriptive suit son cours sur la chaîne discursive renforçant une unité textuelle lieu de signifiante : "(...) parmi les chiens errants de la ville". Une équivalence s'établit entre les lexèmes "chiens" et le déictique personnel "je" substitut de "chômeur" à partir de la séquence verbale "a identifié" dans : "(...) la police de nuit / M'a identifié". Le noyau sémantique "chien" à travers l'équivalence indiqué supra, rend explicite l'idée de la déchéance sociale ou plutôt de la dévalorisation d'une classe sociale totalement flagellée par une minorité de personnes nanties qui piétinent les vertus de la solidarité humaine. Au regard du contexte, la ville héberge deux catégories de personnes. D'un côté, il y a des personnes qui vivent dans l'abondance, la paillardise ; de l'autre des personnes de seconde zone, bassement serviles, maltraitées et réduites à une domesticité honteuse ; en un mot, les chômeurs. Un délit de soupçon injustifiée "plane" constamment sur ces marginaux qui, "sans toit, ni

sous" sont toujours poursuivis par "la police de nuit". En d'autres termes, les chômeurs ne bénéficient d'aucune politique de sécurité sociale. Abandonnés à eux-mêmes, ils dorment dans les rues, sans revenus financiers donc en proie à la famine et à la maladie.

Les expansions telles que : "(...) combien je compte de réveils / En ce monde, et tant de soleils / Qui ont éclaté entre mes cils / (...) avec le disque du soleil sur mon front / (...) sous un ciel si plein de rigueur" traduisent l'excès, l'intensité, l'ampleur de la souffrance du sujet opérateur "je" (chômeur). La collocation de la séquence verbale "Je vais" accentuée par la particule de la négation "ne" et le signe abstrait "combien" expriment respectivement l'incapacité dudit sujet opérateur à affronter courageusement ce tourment existentiel qu'est le chômage et le haut degré avec lequel ses "réveils", ses journées parsemés d'embûches se succèdent quotidiennement. À chaque jour ; son lot de déboires, d'inquiétudes et de malheurs. L'image récurrente du pluriel – réveils et ... tant de soleils – révèle à l'analyste la puissance ignée du feu comme l'atteste Gaston Bachelard : « La création du feu est associée à une semblable violence : le feu est le phénomène objectif d'une rage intime, d'une main qui s'énerve. » (BACHELARD, 1949 :69) Le feu a deux valorisations contraires : le bien et la mal. Mais dans le cas d'espèce, le mal prend le dessus puisque la crise de l'emploi se déploie dans la société comme étant un phénomène "plein de rigueurs" absolument pernicieux. Il s'identifie donc à la "violence" soutenue par une "main qui s'énerve" ; c'est-à-dire que le chômage brandit sans cesse ses dards qui nuisent dangereusement à la paix sociale et au développement économique. Aussi donc : « Certains des obstacles à l'accélération du rythme de la création d'emploi et de la réduction de la pauvreté tiennent à la nature inéquitable du système émergent de règles qui s'applique aux relations économiques internationales. D'autres tiennent à l'Afrique elle-même. Il est urgent de s'attaquer à ces obstacles au développement. À cet égard, qui mieux que L'OIT, dont les racines plongent dans le monde du travail et qui a la capacité de dialoguer avec les grandes institutions internationales peut s'atteler à cette tâche ? » (BACHELARD, *en ligne*) Les pays africains sont confrontés à une explosion démographique inimaginable. L'on ajoute à cette difficulté, l'urbanisation galopante qui ne s'accompagne pas d'investissements suffisants dans le capital humain. En ville, la politique d'industrialisation fait défaut. L'exode rural s'identifie. Les jeunes migrent vers les zones urbaines à cause de la

faiblesse du revenu tiré de la terre. Les économies sont incapables d'assurer aux jeunes un emploi et le passage de l'école à la vie active est particulièrement délicat dans la mesure où les systèmes éducatifs ne procurent pas les compétences demandées. Cette raréfaction des opportunités d'emploi est la conséquence immédiate d'une économie qui repose sur un faible niveau de qualification et des inégalités de chances dans l'éducation. Face à ce fléau, il faut que les décideurs agissent rapidement et durablement ; d'où l'importance d'une politique de l'emploi des jeunes. Lesquels jeunes sont malheureusement des "laissés-pour-compte". L'on sait que "la création d'emploi" entraîne inéluctablement "la réduction de la pauvreté". En effet, l'Afrique doit impérativement revisiter "le système émergent des règles qui s'applique aux relations économiques internationales". En d'autres termes, promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, l'aide au secteur privé par un financement adéquat, la redynamisation du secteur public reposant sur le mérite et les compétences, l'industrialisation des villes, la mécanisation de l'agriculture, la modernisation du secteur informel par la mise en place des coopératives bien structurées et encouragées selon une perspective de bancarisation ; autant de solutions dont l'efficacité exige l'apport de l'organisation internationale du travail (OIT) pour son expertise avérée dans ce domaine de compétence.

La crise de l'emploi et ses stigmates de chômage fonctionnent comme des parcours textuels dont la signifiante s'opère par des agrammaticalités ou des anomalies d'ordre sémantique. Les représentations des réalités qui en découlent constituent des variants hypogrammatiques que les expansions donnent à découvrir sur la chaîne discursive. Au-delà des actualisations multiples et variées ci-dessus analysées, l'entorse à la liberté d'expression forme un autre système structurel inhérent au poème de Jean-Marie ADIAFFI.

2. L'entorse à la liberté d'expression

Jean MORANGE affirme : « Avec la liberté d'aller et de venir et la liberté de conscience, la liberté d'expression est très certainement ressentie, aujourd'hui, comme l'une des libertés les plus précieuses de l'homme. Il n'y a guère raisons de s'en étonner. Suivant une vieille formulation, l'homme est un animal, mais il est un animal pensant. Les mouvements de sa pensée ne doivent pas plus être entravés que ceux de

son corps. Peut-être doivent-ils l'être moins, car, même privé de toute autonomie physique, l'être humain peut encore s'exprimer. Qui ne s'est émerveillé du sourire du nourrisson ? Qui n'a guetté la dernière expression d'un mourant ? » (Morange, 1993). Si l'homme n'est pas poursuivi par la justice pour un délit quelconque, il a donc la possibilité de se déplacer d'un endroit à un autre sans aucune contrainte. En plus, il est doté d'une "liberté de conscience" ; c'est-à-dire qu'il possède en son for intérieur une représentation claire de son existence au monde et de la réalité des choses qui l'entourent. Son intuition lui en donne, d'ailleurs, cette capacité puisqu'il parvient à organiser son psychisme à telle enseigne qu'il sait, comme nous l'indiquions tantôt, qu'il existe et que la chose est. Au-delà de cette indépendance de l'esprit, force est de constater que "la liberté d'expression (...) est ressentie, aujourd'hui, comme l'une des libertés les plus précieuses de l'homme". La liberté de s'exprimer, de communiquer ses idées ou de les recevoir librement d'une autre personne fait partie du droit inaliénable, fondamental et inestimable de l'Homme. Il ne peut en être autrement dans la mesure où "l'homme est un animal pensant". L'Homme est le seul être vivant capable de raisonner alors que l'animal en est incapable ; ce qui signifie que l'homme détient la faculté d'un choix libre alors que l'animal s'en distingue par l'impulsion de l'instinct. Même dépourvu d'une "autonomie physique", victime d'un handicap, d'une atteinte à la motricité du corps ou d'une partie du corps, l'Homme "peut encore s'exprimer", faire usage de la parole. Autant, nul ne peut s'empêcher d'admirer "le sourire d'un nourrisson" ainsi qu'écouter avec compassion "la dernière expression d'un mourant", autant, il est naturellement impossible de priver un être humain de la parole, qui au demeurant, reste sacrée. Interdire à un individu de s'exprimer équivaut à lui ôter la vie ; ce qui relève de la criminalité. Ainsi donc, « la liberté d'expression est le droit pour toute personne de penser comme elle le souhaite et de pouvoir exprimer ses opinions par tous les moyens qu'elle juge opportun dans les domaines de la politique, de la philosophie, de la religion, de la morale » (Morange, 1993 : 6). Il est plus que nécessaire pour une personne qui jouit de ses droits "d'exprimer ses opinions" librement, donner son point de vues, sa pensée, son idée concernant tous les domaines de la vie sociale : politique, philosophique, culturel, religieux, économique etc. Cette liberté d'association, de réunion, de manifestation, de presse ne doit en aucun moment être entravée par une tierce personne, ni par une autorité

quelconque ni par un pouvoir politique. Le fait d'empêcher un citoyen de dire ce qu'il pense ou ressent équivaut à une dictature proscrite dans une société dite civilisée.

Pour comprendre aisément cette entrave ou cet obstacle à la liberté d'expression perceptible dans *D'Éclairs et de Foudres*, le poète Jean-Marie ADIAFFI expose d'abord les faits :

Le griot : Le ANAZÉ mort pendu par le roi les siens et les blancs ne veut pas aller au cimetière...

Notables : Le vieil ANAZÉ ne veut pas aller au cimetière et la vieille folle AKISSI qui ne veut pas quitter le cadavre... Hommes du village Comoéti au bout du fleuve Comoé parlez...

Un villageois : si le village est hanté par le vieil ANAZÉ c'est qu'il n'est pas mort ou qu'il vit encore. (Adiaffi, 1980 :80.)

Dans la perspective de surdétermination, deux hypogrammes s'enchevêtrent dans le poème ci-dessus. Il s'agit, en l'occurrence, d'un meurtre et de la conception négro africaine de la mort. En effet, ce second hypogramme est motivé par l'association de lexèmes : "homme du village Comoéti au bout du fleuve Comoé". Là, le procès se déroule au Nord-Est de la Côte d'Ivoire où habite le peuple "Agni", un petit groupe ethnique issu du grand groupe ethnique Akan. Les "Agni" que le poète désigne ici par : "Comoéti" sont ceux qui habitent au bord du fleuve "Comoé" dans la région d'Abengourou. Soulignons qu'il y a aussi des "Agni" au Sud-Est de la Côte d'Ivoire dans la Région d'Aboisso. Dans le cadre de cette étude, le caractère déviant et agrammatical de ce poème réside au fait que les deux hypogrammes en présence soient dérivés d'une même matrice : la mort. Le meurtre et la conception négro-africaine de la mort désignent respectivement le générateur et le transformé ; lesquels forment un lien puissant tout en ajoutant aux liaisons normales des mots qui entretiennent entre eux la grammaire et la distribution lexicale. Les collocations lexicales binaires –"ANAZÉ mort / ANAZÉ ne veut pas aller au cimetière" ; "ANAZÉ mort / ANAZÉ pendu" l'attestent. Les oppositions qui émanent de ces assertions attribuent à ce discours poétique son caractère exemplaire en lui prêtant une autorité qui lui confère des motivations multiples ; ce qui signifie qu'à travers ces lexèmes ou association de lexèmes, l'on parvient à compenser la catachrèse. La première motivation qui en découle met en exergue une

détérioration du code linguistique à travers la contradiction mort / vie. En effet, ANAZé bien qu'ayant cessé de vivre, c'est-à-dire dépourvu de toute vie biologique se permet de faire une action surprenante : celle de refuser de se faire conduire au cimetière et y être enseveli. Cette scène hors du commun confirme l'idée selon laquelle les morts ne se sont pas morts. Après la mort, il y a une vie dans l'au-delà. La mort n'est donc qu'un passage du monde des vivants visibles au monde des vivants invisibles. Dans le cas d'espèce, cette conception négro-africaine de la mort n'est qu'un fallacieux réconfort qui masque la réalité traduite par l'avènement de ce sordide homicide. L'on se perd en conjectures face à ce crime crapuleux. Tantôt, ANAZé a perdu naturellement la vie, tantôt il s'est donné la mort ou s'est suicidé, ou encore le roi, les siens et les blancs l'on pendu. Cette confusion est faite sciemment afin de justifier cet acte abominable ou apaiser son effet pervers et méprisable.

La seconde motivation véhiculée par cet hypogramme a pour but d'attirer l'attention du lecteur « à un point tel que même la distraction de celui-ci ou sa méconnaissance de l'esthétique reflété dans le poème ne peut (...) cependant pas effacer les traits spécifiques du poème ou son pouvoir de contrôler le décodage qu'il en fait » (Riffaterre, 1983 :83). Cette dernière motivation donne la possibilité à l'analyste d'opérer une transformation qui fait de la matrice, un texte. Ainsi donc, les signes mimétiques modifiés en séquences ou mots pertinents se soumettent volontiers à une signifiante au regard du contexte :

Femme : puisque tout le monde l'a vu pendu bien haut et court au seuil
du village... Et même ses tripes miraculeuses ont germé de
l'or... Et ...

Notable : Tais-toi tais-toi tais-toi femme de malheur femme radoteuse !
Le village n'a cure de paroles de femme qui tient paroles
d'homme ! Femme tu n'étais pas née !

Le griot : Gens du village voici venir la folle AKISSI ... la folle AKISSI
n'a cessé de caresser la tête du pendu de baiser de ses lèvres
chaudes ahuries les lèvres froides et hagardes du pendu...

Notables : Maudite folle maudite AKISSI ! Laisse l'âme des morts en
paix ! Laisse les morts se reposer

La folle AKISSI : Ah ! Ah ! Ah !... Le hibou ricane de ses défenses
d'éléphant de panthère... Le hibou ricane de ses griffes de
requin de ses griffes de prison.

Notable : Folle AKISSI va-t'en loin d'ici sinon gare à ta tête folle
Village : La folle AKISSI parle femme folle d'amour. (Adiaffi, 1980 :78)

La surdétermination suit son cours à travers deux nouveaux hypogrammes qui sont investis par la stigmatisation sociale de la femme et celle d'une personne atteinte de folie. La matrice de la scène d'exposition que nous analysons tantôt s'articule autour d'un crime dont les coupables sont déjà connus. Cependant, aucun de ces accusés n'osent reconnaître les faits qui leur sont reprochés. Les preuves qui les culpabilisent n'existent pas également ; mais dans ce poème, un indice nous y conduit : "Puisque tout le monde l'a vu pendu haut et court au seuil du village". La femme qui tient ce propos s'affiche comme l'une des témoins oculaires de ce crime adieux même si les autres témoins préfèrent sans doute rester dans l'anonymat. Face à cette affirmation de la femme, voici la réaction du Notable : "Tais-toi tais-toi tais-toi femme de malheur femme radoteuse ! Le village n'a cure de paroles de femme qui tient parole d'homme". Ici, l'on assiste à une grave entrave à la liberté d'expression de la femme dans la société africaine. En Afrique, aucune "parole de femme" ne "tient parole d'homme" dans un débat quelconque c'est-à-dire que la femme est reléguée au second plan dans les instances de décisions. Toute femme qui a l'audace de faire valoir sa parole est une ennemie de la tradition puisqu'elle prétend égaler l'homme ; ce qui est synonyme de déshonneur vis-à-vis de la gent masculine. D'ailleurs, la société africaine traite cette téméraire d'une "femme de malheur" ; une personne dont la parole affecte péniblement et cruellement l'opinion publique ; une calamité dirait-on. "Femme radoteuse", sénile et qui n'a plus de force de bien raisonner, la gent féminine ploie désespérément sous le joug de la maltraitance puisqu'elle est privée de son droit le plus élémentaire lié à la liberté d'expression, « un des attributs majeurs de la personne humaine » (Morange, 1993 :3) ; lesquels attributs assimilables à un trésor inestimable donnent à "la personne humaine" un visage plus humain au risque de sombrer au rang d'un animal si la parole lui fait défaut. L'ordre, qui est donné à la femme de se taire devant une assemblée où siègent les hommes est, un mépris, une attitude ignoble qui rabaisse la gent féminine et même la chosifie. Pourtant, force est de constater que la femme demeure une grande conseillère "blottie" dans l'ombre et que l'homme consulte quand il est confronté aux vicissitudes de la vie. En Afrique, les grandes décisions que les hommes prennent la

journee sous l'arbre à palabre sont le fruit d'une concertation avec les femmes durant la nuit. L'attitude méprisante de l'homme à l'égard de la femme relève, donc, d'un orgueil sans fondement. La femme est aussi intelligente que l'homme puisqu'elle est capable d'enrichir le débat, participer à la consolidation de la paix dans la communauté grâce à sa parole adoucissante et apporter dignement sa pierre à l'édification d'une famille, d'un pays ou d'une nation.

L'épisode de la folle AKISSI bien qu'elle soit perçue comme une stigmatisation sociale traduit surtout une génération de texte à travers la conversion d'un signe textuel. En effet, une anomalie narrative permet de reconstruire un hypogramme ; celui d'une histoire vraie. La folie est une maladie psychique, une démence, un dérèglement mental. La personne qui en souffre est généralement victime d'une absence de raison, d'un manque de jugement. L'on exclut, ici, la démesure comme "la folie des grandeurs". Dans le cas d'espèce, il s'agit d'une folie qui signifie : trouble mental mêlé – contre toute attente – à un sentiment aussi fort que "l'amour fou". Des attitudes désobligeantes telles que "caresser la tête du pendu / baiser les lèvres du pendu / femme folle d'amour" en témoignent. Ce comportement déplaisant, gênant, rebutant semble être un emprunt à la chronique d'une folie certes, mais une folie qui sort de l'ordinaire. Nous retenons ici, un lieu commun qui reflète son authenticité. Le texte poétique, pour ainsi dire, est composé de son contraire ; ce qui produit une anomalie justifiée supra, au risque de nous répéter, par les associations de lexèmes : "baiser les lèvres chaudes ahuries les lèvres froides et hagarde du pendu / femme folle d'amour" que l'on assimile à une conversion qui n'est pas la phrase attendue à propos d'une folie à proprement parler. Par conséquent, nous convenons que la règle gouvernant cette conversion au même titre que son modèle est un "signe double". Lorsqu'on se réfère au dictionnaire, "le signe double" désigne un discours ayant deux sens exclusifs. En sémiotique de la poésie, le premier sens génère à la surface du texte, un système descriptif. Dans le cas spécifique de ce poème, il – le sens – s'élabore autour d'une folie, synonyme de dérèglement mental et l'autre s'identifie à un génotexte métalinguistique où ne prospère que l'agrammaticalité investie par cette même folie. Ce dernier aspect de la génération du texte conduit l'analyste à comprendre l'une des raisons profondes qui freinent la marche vers la liberté d'expression :

Notables : Folle AKISSI... Tu l'auras...

Le village : (...) Parle AKISSI notre rempart te protège

AKISSI : (...) Notables pourris rois gâteaux fils d'asticot et de chrysalide accouplés une nuit des selles pouah pouah pouah...

Le griot : Tam-tam sacré frappe-moi ça ! Dis-nous AKISSI folle de vérité dis-nous œil opaque à force de lumière à force de transparence dis-nous AKISSI sibylline AKISSI à la parole de dédale et de mort... dis-nous ce que voient yeux sans paupières...

Le village : AKISSI dis-nous l'opacité du vent, dit-nous la transparence du temps, AKISSI aux yeux de paupières fauchés par les foudres de vérité, par les éclairs d'amour... (Adiaffi, 1980 : 84-85)

La folle AKISSI porte en elle les germes d'une vérité qui dérange les Notables. Dans la panique totale, ceux-ci avancent : "Folle AKISSI... tu l'auras". Ce propos s'apparente inéluctablement à une menace dont l'objectif est de faire taire AKISSI en la privant ainsi de la liberté d'expression, gage d'une paix durable dans une communauté. Les coupables de la mort du vieil ANAZÉ ne doivent pas rester impunis au risque d'embraser le village et compromettre dangereusement la cohésion sociale. Le griot, grenier de la sagesse africaine, exhorte AKISSI à être un "œil opaque à force de lumière à force de transparence", c'est-à-dire, une personne résolument engagée à imposer la vérité au sein d'une société où s'exhibent des "Notables pourris rois gâteaux fils d'asticot et de chrysalide accouplés"; cette race d'autorités corrompues, indignes et criminelles. La folie devient, dans cette chaîne discursive, un élément transformé obtenu par une conversion. Au-delà du dérèglement mental aux conséquences néfastes, la folie n'est qu'un signe double dont l'actualisation en contexte renvoie à une folie divinatoire (Laxenaire, en ligne) ; laquelle folie se déploie dans un état modifié de conscience qui, dans un processus hypogrammatique permet à une personne d'accéder à la raison. Dans la mythologie grecque, une telle folie est placée sous la protection d'Apolon, le dieu de la lumière. La folie porte donc un renversement sémantique construit autour d'un mythe appelé "conversion d'un signe textuel" en sémiotique de la poésie.

Retenons que la liberté d'expression est rendue possible par la surdétermination et la conversion du signe textuel. Dans ce parcours discursif, deux hypogrammes sont en présence. Il s'agit d'une part de la

stigmatisation sociale de la femme africaine ; laquelle stigmatisation est liée à la violation du droit à la parole dans une assemblée où siègent les hommes. La surdétermination qui exprime cette dérive sociale est mise en œuvre par la récurrence des propos dont la violence verbale du genre "Tais-toi" frappe d'emblée d'attention de l'analyste. D'autre part, la personne atteinte de folie souffre aussi de ladite stigmatisation. Cette folie en tant que signe double se transforme ensuite en une unité textuelle construite autour d'un mythe que génère la conversion du signe.

Conclusion

Somme toute, la génération du texte et la représentation de la stigmatisation sociale fonctionnent comme des pratiques signifiantes qu'actualisent la crise de l'emploi et t'entorse de la liberté d'expression. Ces deux hypogrammes déclenchent une série de dérivations textuelles qui s'opèrent selon une référentialité que révèle le monde du travail en Afrique avec son cortège de chômage et ses crises à répétition. Il va sans dire que ce phénomène social défigure la société et installe une insécurité multiforme aux conséquences dégoûtantes et déshumanisantes. Une autre facette de cette stigmatisation sociale prend en compte l'émancipation de la femme dans la société africaine. En effet, la gente féminine peine à se défaire de la domination masculine. Privée du droit à la liberté d'expression, elle est mise à l'écart dans les instances de décision. Certains citoyens mal intentionnés n'hésitent pas à traiter leurs semblables de fou lorsque celui-ci s'engage à dévoiler la vérité sur un sujet d'intérêt commun. L'exemple de la folle AKISSI en témoigne.

Bibliographie

- **Adiaffi Jean-Marie** (1980), *D'Éclairs et de Foudres*, CEDA, Abidjan (corpus).
- **Bachelard Gaston** (1949), *La psychanalyse du feu*, Gallimard, Paris.
- **Fontanille Jacques** (1999), *Sémiotique et Littérature*, PUF, Paris.
- **Gullintops David** (2001), *Poétique du Lisuel*, Méditerranée, Paris.
- **Hayat Michaël** (2002), *Représentation et Anti Représentation*, L'Harmattan, Paris.

- **Hayat Michaël** (2002), *Vers une philosophie matérielle de la représentation*, L'Harmattan, Paris.
- **Laxenaire Michel** (2013), "Quand Platon faisait l'éloge de la folie" [en ligne], <https://doi.org/10.16/j.amp>, 2013.03.01
- **Morange Jean** (1993), *La liberté d'expression*, PUF, Paris.
- **Prud'homme Johanne & Nelson Guilbert** (2006), in *Génération du texte*, Hebert Louis (dir), [en ligne], Québec, <https://www.signodemio.com>.
- **Riffaterre Michaël** (1983), *Sémiotique de la poésie*, Seuil, Paris.
- **Tati Loutard Jean-Baptiste** (1978), *L'Envers du soleil*, L'Harmattan, Paris, (corpus).